



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 130399

### Texte de la question

M. Laurent Cathala attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les sérieux doutes existant quant à la pertinence des approches psychanalytiques dans la prise en charge de l'autisme. La Haute autorité de santé (HAS), dans le cadre du rapport publié le 8 mars 2012 sur la prise en charge de l'autisme de l'enfant et de l'adolescent, vient en effet de remettre en cause l'efficacité des interventions fondées sur les approches psychanalytiques et sur les psychothérapies institutionnelles dans la prise en charge de l'autisme et des autres troubles envahissants du développement (TED). La HAS a par ailleurs condamné le « *packing* ». Cette technique controversée qui consiste à envelopper le corps des enfants et adolescents souffrant d'autisme serait en effet utilisée en dehors de tout protocole de recherche. Enfin le rapport de la Haute autorité de santé formule des recommandations de bonne pratique sur les interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées visant à favoriser l'épanouissement personnel, la participation à la vie sociale et l'autonomie des jeunes patients atteints d'autisme. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il compte prendre pour que les recommandations formulées par le rapport de la Haute autorité de santé vis-à-vis du traitement de l'autisme soient prises en compte et respectées par l'ensemble des intervenants qui concourent aux soins prodigués aux patients souffrant d'autisme.

### Données clés

**Auteur :** [M. Laurent Cathala](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 130399

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 mars 2012, page 2230

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)